



HABITAT LOGEMENT

RÉNOVATION, CONSTRUCTION : DES CONSEILS D'ARCHITECTES GRATUITS

Mis en ligne le 26 décembre 2018

Vous désirez construire, agrandir, aménager, réhabiliter une maison ? Avant de vous engager, dès les premiers croquis, profitez des conseils gratuits d'un architecte. Chaque mois, se tient une permanence du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) à la Communauté de Communes.

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le CAUE dispense des conseils gratuits aux personnes qui désirent construire, agrandir ou réhabiliter une maison, un gîte, etc . Pendant ces permanences (sur rendez-vous), l'architecte-conseil vous aidera à mieux définir vos besoins, vous conseillera dans l'intégration de votre projet dans son contexte (patrimoine, paysages environnants), dans le choix des matériaux, des couleurs, des volumes. Il vous guidera dans vos démarches administratives (autorisations d'urbanisme nécessaires, pièces à réunir pour constituer votre dossier) et pourra vous aider à mieux comprendre le rôle des différents acteurs d'un projet (architecte, maître d'œuvre, constructeur, ...) Pensez à apporter un maximum de documents qui lui permettront d'avoir la meilleure vision possible de votre projet. Ses conseils n'en seront que plus précis !

Comment rencontrer l'architecte du CAUE ?

Vous pouvez prendre rendez-vous (pour un créneau de ¼ d'heure) en appelant la communauté de communes au **02 59 10 00 26. Les permanences ont lieu le 2ème mercredi de chaque mois, de 14h à 17h, à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, au rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction de l'Aménagement de l'Espace (DAE), 4 rue Olivier de Serre, PA Erette-Grand'haie, à Grandchamp-des-Fontaines).**



RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.